

**Ville de VOUZIERS**

**DEBAT D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES 2018**

**Conseil Municipal du 20 février 2018**  
Présenté par Yann DUGARD

## Débat d'orientations budgétaires

- Ce débat permet à l'assemblée délibérante :
  - d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune,
  - d'apprécier les contraintes,
  - de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif,
  - de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.
- Il ne donne pas lieu à un vote.

*Texte réglementaire : le code  
général des collectivités  
territoriales prévoit  
l'organisation d'un débat sur  
les orientations budgétaires  
dans un délai de 2 mois  
précédant l'examen du budget*

## **Le contexte :**

**La répartition des dotations globale de fonctionnement, de solidarité rurale et nationale de péréquation n'est pas encore connue à ce jour. Le calendrier des notifications n'a pas été publié.**

**La section d'investissement est budgétée avec un recours à l'emprunt et des recettes de subvention et de FCTVA neutralisant le montant des travaux liés à la construction du pôle scolaire.**

**Les différentes épargnes** permettent de mesurer la capacité de la section de fonctionnement à dégager de l'excédent pour financer la section d'investissement, de façon directe ou par le biais du remboursement d'un emprunt.

Notre épargne nette est, en termes de prévisions budgétaires, à hauteur de – 208 626,28 € cette année. L'épargne nette de l'exercice 2018 est à augmenter de 51 500 €. L'assurance dommages ouvrage du pôle scolaire n'est pas une dépense récurrente. L'épargne nette corrigée est alors à – 157 126,28 €. Cela ne semble pas anormal puisque les dépenses budgétaires sont toujours prévues avec une marge de manœuvre et les recettes avec précaution.

Dans la même logique, il est faut corriger l'épargne nette 2017 qui apparait à hauteur de 759 533 €. Il faut retirer le montant des cessions de 397 168,64 €. Cela donne une épargne nette de 362 364,36 €.

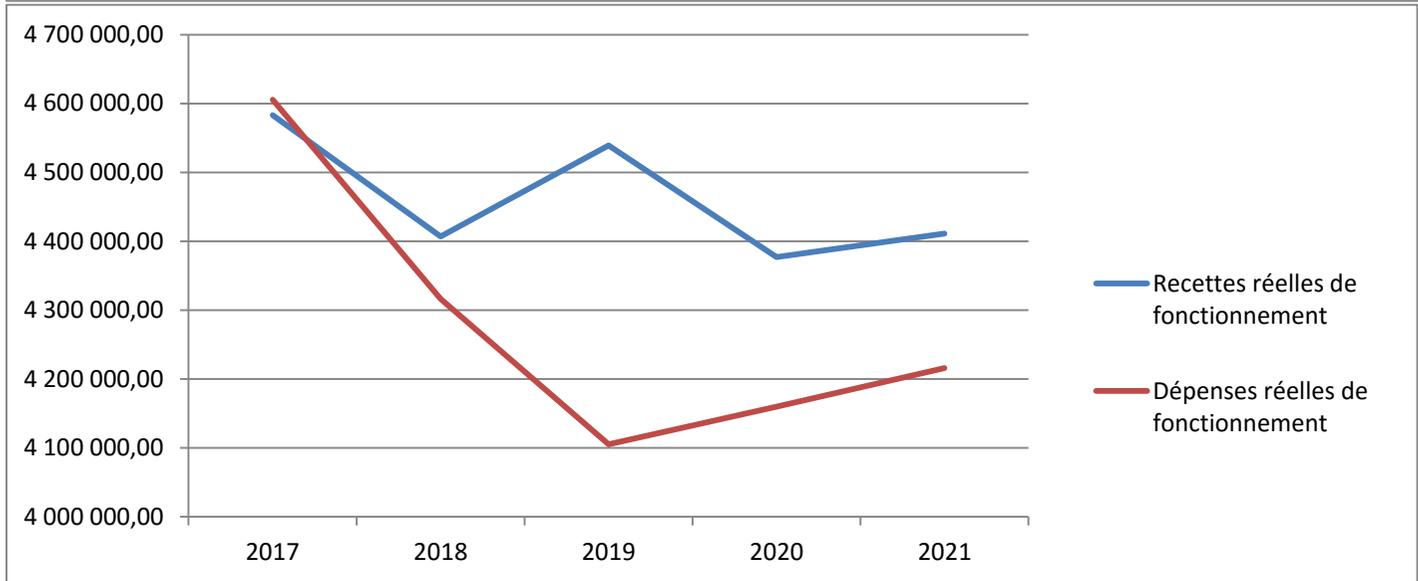
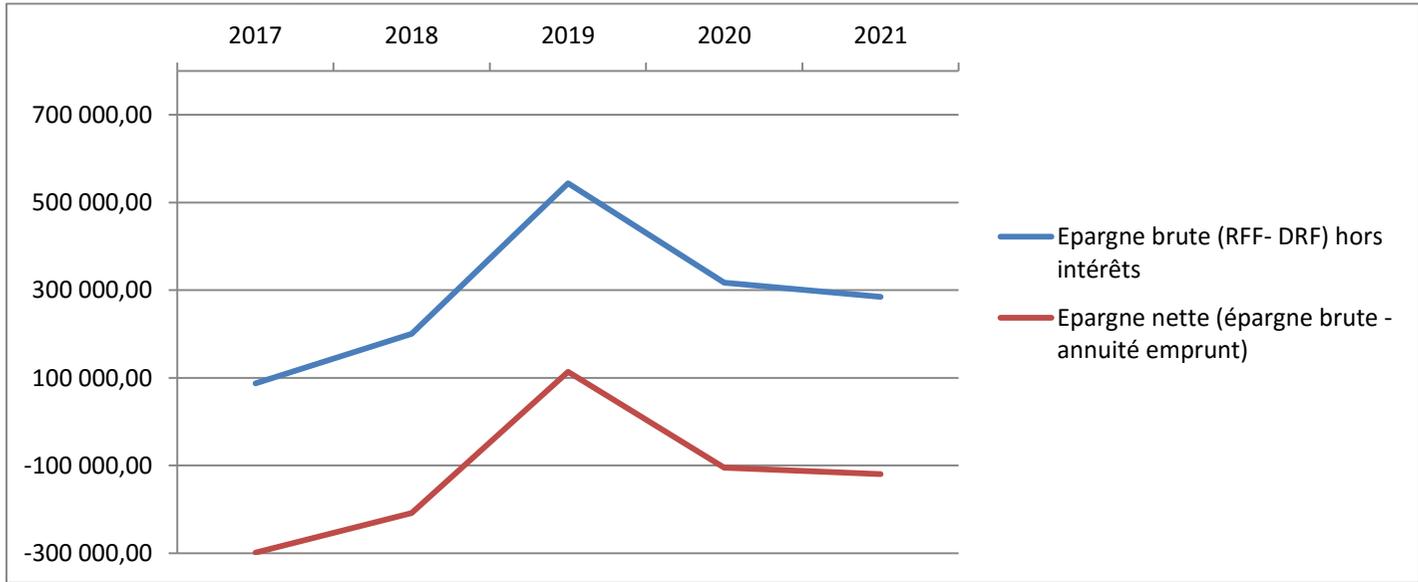
La prospective au fil de l'eau montre l'impact du maintien des dotations sur les exercices suivants. Elle est calculée chaque fois que c'est possible sur le cumul des comptes administratifs des communes historiques et de la commune nouvelle.

## Objectifs en 2018

- **poursuite des travaux de construction du pôle scolaire Dora Lévi, de rénovation de la rue Emile HEREN à Vrizy et du programme d'accessibilité,**
- **Création de la maison médicale Avetant,**
- **maintenir une épargne nette positive sur le long terme en travaillant sur les dépenses et recettes de fonctionnement.**

Evolution des charges et produits de fonctionnement en euros		Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018	Evolution appliquée	sur la valeur de départ	Prospective 2019	Prospective 2020	Prospective 2021	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Charges à caractère général	1 300 000	1 080 084	1 252 000	1 %	CA 2017	1 021 000	1 032 000	1 043 000
		Charges de personnel	2 475 000	2 396 992	2 425 000	2 %	CA 2017	2 445 000	2 494 000	2 544 000
		Atténuations de produits	92 500	92 137	92 500			92 500	92 500	92 500
		Dépenses imprévues	338 500		22 000					
		Virement	850 000		1 515 000					
		Opérations d'ordre	121 000	598 492	176 500		BP 2017	121 000	121 000	121 000
		Charges de gestion courante	609 500	576 309	420 500	1 %	BP 2018	425 000	430 000	435 000
		Charges financières	110 000	84 401	110 000		Etat de la dette	110 000	100 000	90 000
		ICNE, etc...	2 000	-4 165	5 000					
		Charges exceptionnelles et provisions	16 500	10 907	11 500		BP 2018	11 500	11 500	11 500
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 915 000</b>	<b>4 835 157</b>	<b>6 030 000</b>			<b>4 226 000</b>	<b>4 281 000</b>	<b>4 337 000</b>	
	RECETTES	<b>Recettes</b>								
		Atténuations de charges	88 000	157 905	50 000	1 %	BP 2018	51 000	52 000	53 000
		Opérations d'ordre	96 500	169 183	66 000		BP 2018	66 000	66 000	66 000
		Produits du domaine	196 000	207 590	201 500	1 %	CA 2017	210 000	213 000	216 000
		Impôts et taxes	2 500 800	2 514 295	2 306 000	0,5	BP 2018	2 318 000	2 330 000	2 342 000
		Dotations	1 625 900	1 774 811	1 690 000	1 % sauf 2020	CA 2017	1 793 000	1 613 000	1 629 130
		Produits de gestion courante	168 500	162 741	143 500	1 %	CA 2017	165 000	167 000	169 000
		Produits exceptionnels	3 904,44	417 307,79	3 373,72			2 000,00	2 000,00	2 000,00
		Reprise sur dotations et divers		300	12 500					
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 679 604</b>	<b>5 404 133</b>	<b>4 472 874</b>			<b>4 605 000</b>	<b>4 443 000</b>	<b>4 477 130</b>	
Excédent		1 235 395,56	1 235 234,56	1 557 126,28						
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>5 915 000</b>	<b>6 639 368</b>	<b>6 030 000</b>			<b>4 605 000</b>	<b>4 443 000</b>	<b>4 477 130</b>	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		4 583 104,44	5 234 949,98	4 406 873,72			4 539 000,00	4 377 000,00	4 411 130,00	
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		4 605 500,00	4 236 665,01	4 316 500,00			4 105 000,00	4 160 000,00	4 216 000,00	
<b>Epargne brute (RFF- DRF) hors intérêts</b>		87 604,44	1 082 685,60	200 373,72			544 000,00	317 000,00	285 130,00	
<b>Epargne nette (épargne brute - annuité emprunt)</b>		-298 568,07	759 533,00	-208 626,28			114 000,00	-105 000,00	-119 870,00	

**Evolution des épargnes brute et nette de 2017 à 2021 en euros :**



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### **Fiscalité directe (impôts ménages) TH, TFB, TFNB**

Les bases d'imposition évolueront cette année de 1,2 % (revalorisation générale des bases décidées par l'Etat). Les taux d'imposition communaux n'augmenteront pas.

L'état fiscal permettra d'être plus précis au moment du budget concernant les contributions directes et les compensations, notamment concernant l'exonération progressive de la taxe d'habitation (sur 3 ans).

**L'attribution de compensation 2018** est envisagée au niveau de 2017 minorée du contingent SDIS et de la participation au service commun d'urbanisme. L'évolution de cette compensation suit celle de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises qui est très variable d'un exercice à l'autre.

### **Fiscalité indirecte**

- Fonds de compensation des recettes intercommunales et communales, taxe sur les consommations finales d'électricité, droits de mutation, droits de place, autres taxes et emplacements publicitaires : les crédits sont adaptés par rapport aux réalisations antérieures.

### **Dotations**

La création de la commune nouvelle impacte le montant des dotations de l'Etat jusqu'en 2019.

- Exonération de la contribution au redressement des finances publiques,
- Majoration de 5 % de la dotation globale de fonctionnement,
- Garantie de non baisse des dotations de péréquation.

### **Atténuations de charges**

La tendance 2018 revient à la norme avec les remboursements uniquement des contrats aidés.

## CHARGES DE FONCTIONNEMENT

### Charges à caractère général

Les crédits sont adaptés en fonction des réalisations 2017.

### Charges de personnel

L'évolution des carrières et des effectifs est intégrée dans le calcul des charges salariales.

**Les Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources** sont identiques à 2017. (Il s'agit d'un ajustement des ressources issu de la réforme de la taxe professionnelle de 2010).

**Centre Bourg** : Une opération de rénovation des façades sur l'hyper centre est menée par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. La Ville apportera pendant cinq ans une participation financière de 16 000 € par an.

**Subventions aux associations** : l'enveloppe 2018 est prévue à hauteur de 225 500 € comme en 2017.

**Les charges financières** comprendront  $\frac{3}{4}$  de l'annuité de remboursement de l'emprunt du pôle scolaire.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est alimentée à partir de la section de fonctionnement par :

- les amortissements des biens, retracés dans les opérations d'ordre,
- le virement de la section de fonctionnement

La section d'investissement dispose également d'un excédent de 492 442,27 €.

### Subventions

Sont reportées :

- la subvention du zonage pluvial de l'agence de l'eau,
- la dotation d'équipement des territoires ruraux concernant l'accessibilité des bâtiments communaux,

Sont inscrites :

- la contribution de Cinélia pour le passage au numérique (en 2012),
- les subventions relatives à la construction du pôle scolaire.

**Le FCTVA** est inscrit à hauteur de 1 016 000 €. L'un des avantages à la création de la commune nouvelle est la récupération du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée trimestriellement.

**L'emprunt** relatif à la construction du pôle scolaire est intégré dans la proposition budgétaire.

**Lotissement** : Le transfert des terrains à aménager est considéré comme une vente.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### Remboursement des emprunts

Le remboursement du capital de la dette est inscrit à hauteur de 299 000 € (L'annuité 2017 se montait à 238 751,97 €).

**Les opérations d'ordre** comprennent l'amortissement des subventions reçues pour l'acquisition de biens amortissables. On retrouve ces opérations en recettes de fonctionnement.

### Investissements en cours

Dans les restes à réaliser 2017, se trouvent les opérations suivantes :

- La réalisation du zonage pluvial communal,
- L'acquisition de matériel, dont notamment un broyeur, un véhicule de police municipale, du matériel de téléphonie pour la mairie, les jeux pour la ludothèque...
- L'accessibilité des bâtiments communaux et des travaux dans les logements...
- La maîtrise d'œuvre et les travaux de réseaux d'eaux pluviales connexes aux travaux d'assainissement,
- Des travaux d'éclairage public,
- La dissimulation des réseaux de la rue du Chemin Salé,
- La rénovation de la rue Emile HEREN

## **Investissements nouveaux**

Les dossiers d'investissement présentés pour l'obtention de subventions sont les suivants :

- Accessibilité des bâtiments et des installations municipales,
- La création de la maison médicale Avetant.

Outre l'investissement courant et les dossiers cités plus avant sont proposés :

- des provisions pour des études, des frais d'annonces et d'acquisition du matériel courant...

## **Pôle scolaire**

La construction du pôle scolaire est gérée en autorisation de programme et crédits de paiement. Cela implique que les crédits ne sont pas reportés. Ils suivent leur échéancier prévisionnel qui sera adapté. Les crédits nécessaires sont ouverts chaque année.

La même procédure est suivie pour les recettes et notamment l'emprunt de 2 500 000 €.

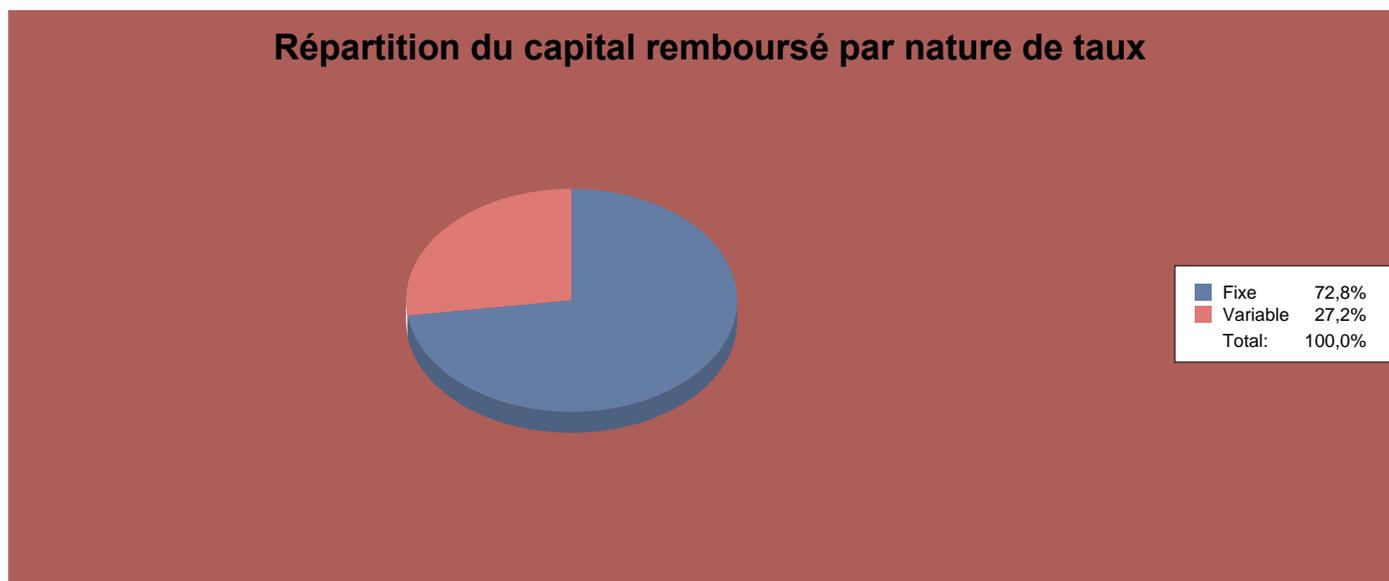
## **Lotissement**

Une avance remboursable est consentie pour l'amorçage de ce budget.

## STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Au 1er janvier 2018, l'encours de dette est de 2 359 402,31 €. L'ensemble des emprunts est typé A1 & 2 selon la charte de Gissler. C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts à taux fixe ou variable classique avec un indice en euros.

L'emprunt relatif à la construction du pôle scolaire Dora Lévi d'un montant de 2 500 000 € a été signé le 4 janvier 2017 au taux de 1,69 % sur 25 ans. Il est mobilisé courant janvier 2018.



## Budget lotissement

Un projet de lotissement est lancé en prolongement du lotissement de la garenne. 28 à 30 parcelles seront viabilisées. (délibération du 31 octobre 2017).

Les dépenses engagées en 2018 seront constituées des différentes études, du transfert des terrains en provenance du budget principal, de la maîtrise d'œuvre.

Ce budget sera équilibré en attendant la vente des terrains déduction faite d'une subvention communale dans le but de diminuer le prix des terrains d'une avance du budget général.

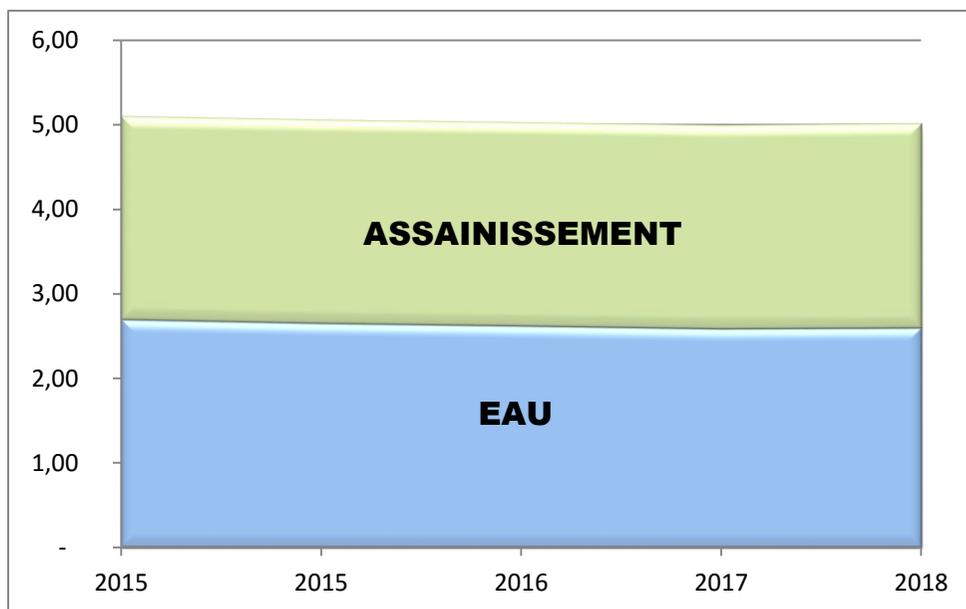
La subvention communale aura pour but de neutraliser le transfert de la valeur des terrains nus.

## Budgets eau et assainissement

Le prix de l'eau est composé pour chaque service :

- d'une surtaxe qui sert à financer les investissements de la commune,
- de la part utilisée pour couvrir les charges de distribution et de traitement du fermier,
- de taxes revenant à l'agence de bassin,

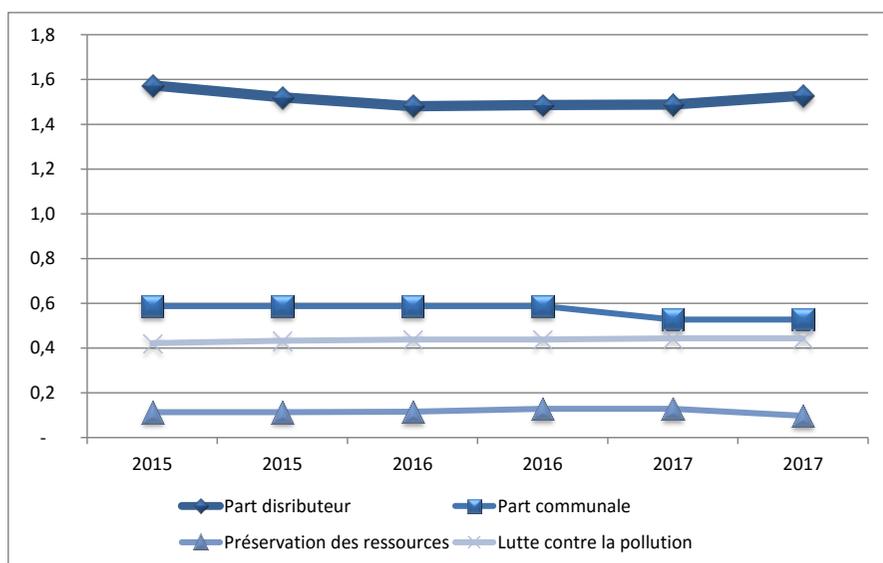
**Evolution du prix de l'eau pour Vouziers hors abonnement**



*Le principe fondamental des services publics industriels et commerciaux est qu'ils sont financés intégralement par les usagers.*

## Budget de l'eau de Vouziers

### Evolution des tarifs de l'eau hors abonnement en euros par m<sup>3</sup>



Ce service se caractérise par une stabilisation des tarifs et des investissements.

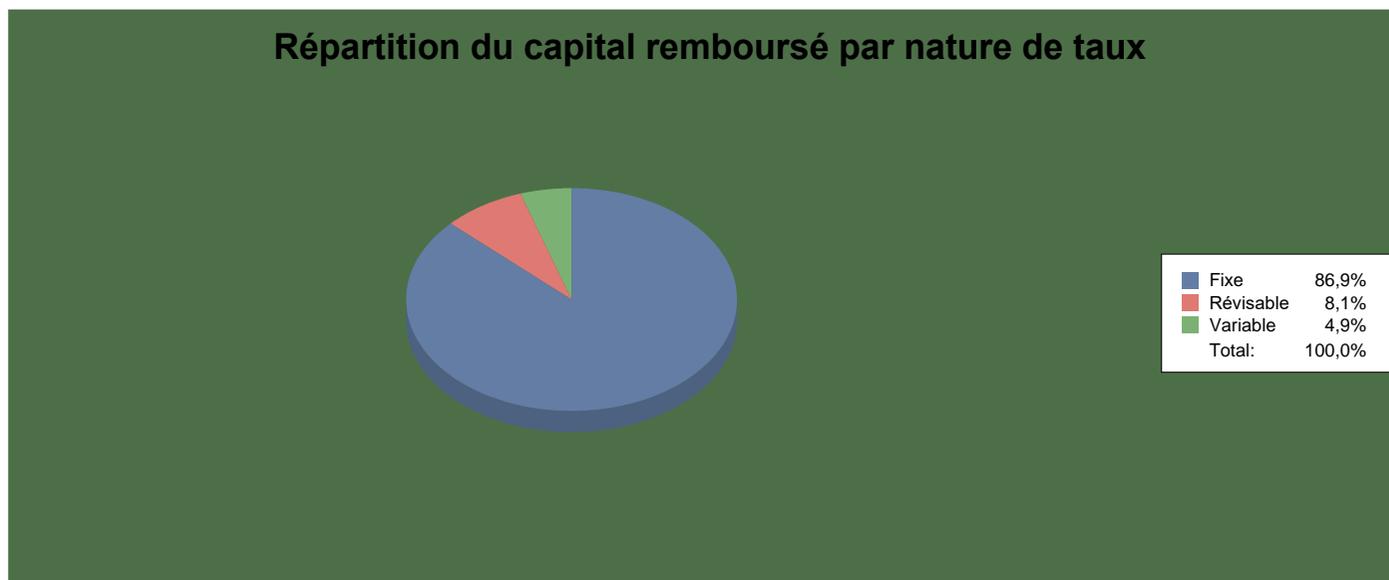
En 2018, une enveloppe de travaux sera constituée notamment pour installer des compteurs de secteur à Chestres et Blaise.

Fin 2016, la part communale est passée de 0,5565 € à 0,5000 €. Cette minoration sera effective pour les usagers dès 2017. L'économie pour une consommation de 120 M<sup>3</sup> est de 7,60 €.

La baisse des recettes pour le service interviendra à compter de 2018.

## STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'encours de dette est de 481 973,46 €. L'ensemble des emprunts est typé A1 selon la charte de Gissler. C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts à taux fixe ou variable classique avec un indice en euros.



## Budget de l'eau de Vrizy

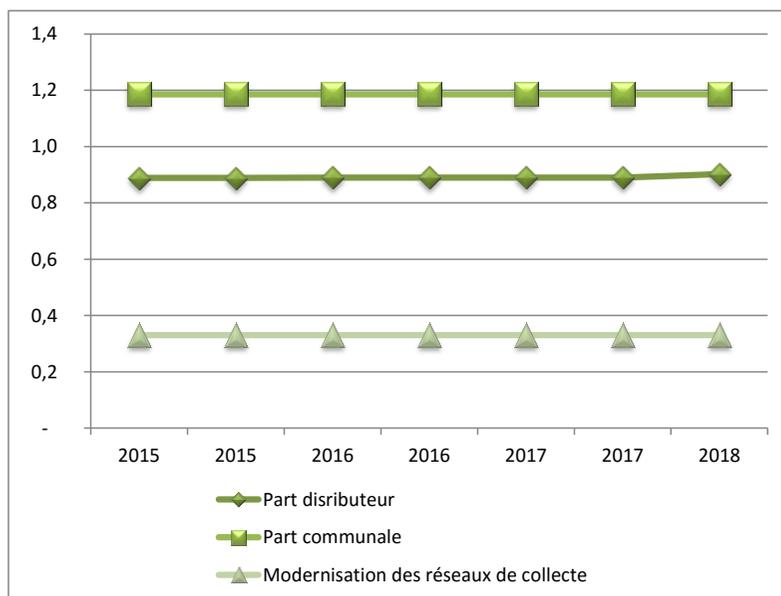
- Ce service est géré en régie directe.
- Pour l'exercice 2018 est sont reportés les travaux de rénovation de la rue Emile HEREN.
- Le budget n'a pas d'emprunt en cours, il sera nécessaire d'augmenter le tarif de l'eau pour financer les travaux. Cette hausse sera lissée sur deux années. Elle est envisagée à 28 cents hors taxe en 2018 et un ajustement en fonction de la réalité des travaux qui serait de l'ordre de 13 cents hors taxe en 2019.
- Pour information, le prix de l'eau moyen sur le territoire de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est à 1,26 € HT.

### Eau potable - comparatif sur les 3 communes

	Prix par m3 hors abonnement		Abonnement annuel	
	HT	TTC	HT	TTC
Vouziers	2,46	2,60	46,44	48,99
Vrizy	1,29	1,36	29,00	30,60
Terron sur Aisne	1,62	1,71	38,11	40,21

# Budget de l'assainissement

## Evolution des tarifs de l'assainissement hors abonnement en euros par m<sup>3</sup>



L'exercice 2018 verra se poursuivre les travaux de mise en conformité des réseaux.

### Il s'agit :

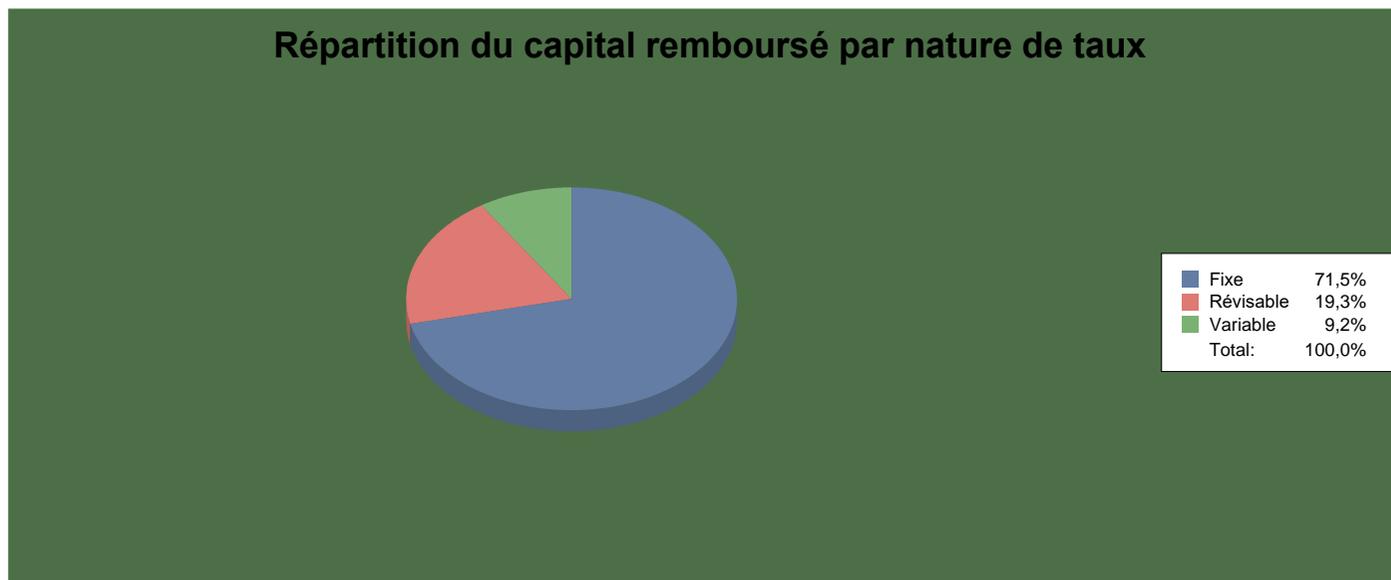
- De rénovation et renforcement des réseaux rues de l'agriculture, des artisans, des Poilus, du Blanc Mont, Chanzy, Jean Jaurès, des Marizys, Verte et parc François Mitterrand,
- Séparation des réseaux rue du froid Manteau et rue Taine,
- Extension du réseau rue de l'Aisne.

Une opération de mise en conformité des branchements est lancée. La commune remplacera les branchements qui se sont révélés défectueux ou inexistants suite aux travaux précédents.

Elle encaissera une subvention pour ces travaux et facturera le solde aux usagers concernés.

## STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'encours de dette est de 2 044 053,14 €. L'ensemble des emprunts est typé A1 selon la charte de Gissler. C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts à taux fixe ou variable classique avec un indice en euros.

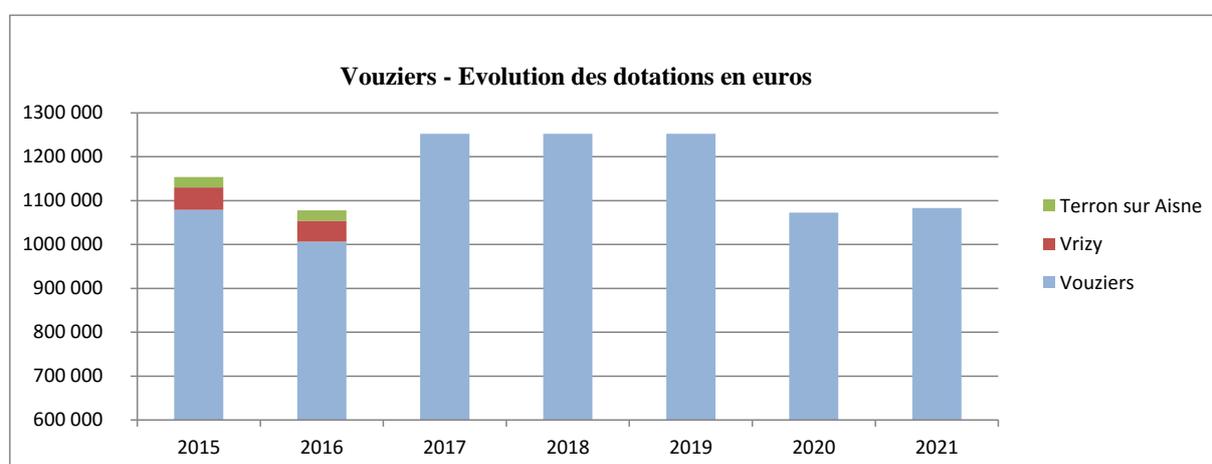


## Annexe au DOB 2018

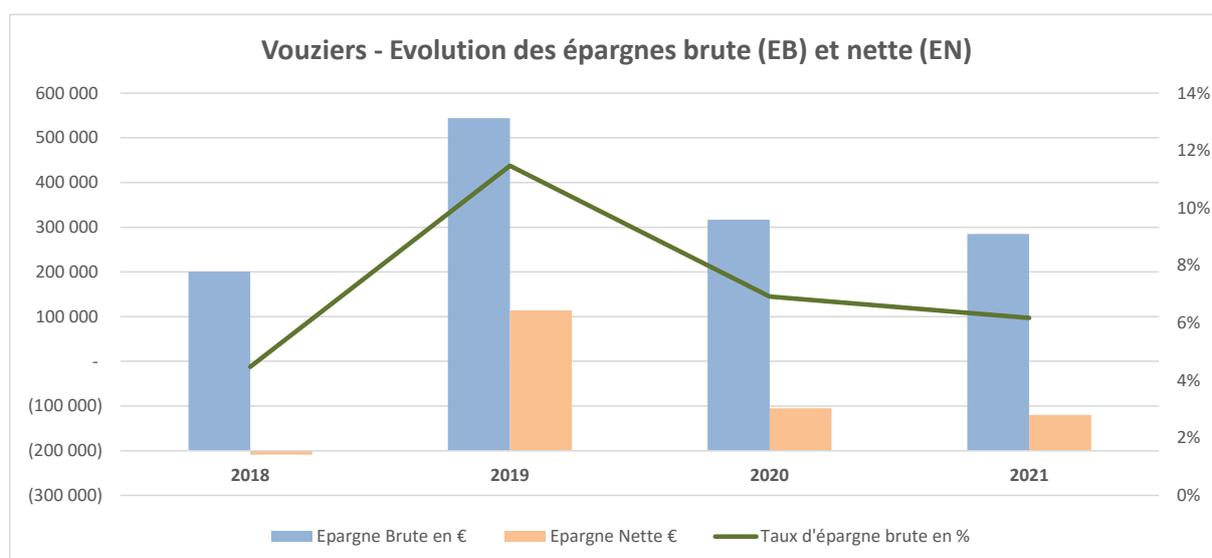
### FISCALITE

IMPOTS LOCAUX	Produit 2017	Produit 2018 à taux constants
Taxe d'habitation	835 809 €	845 839 €
Taxe Foncier bâti	662 592 €	670 543 €
Taxe foncier non bâti	49 477 €	50 071 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 547 878 €</b>	<b>1 566 453 €</b>

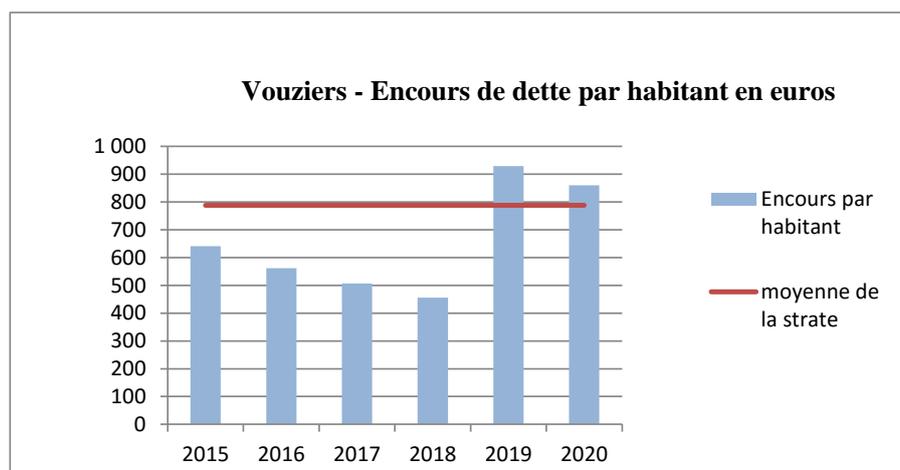
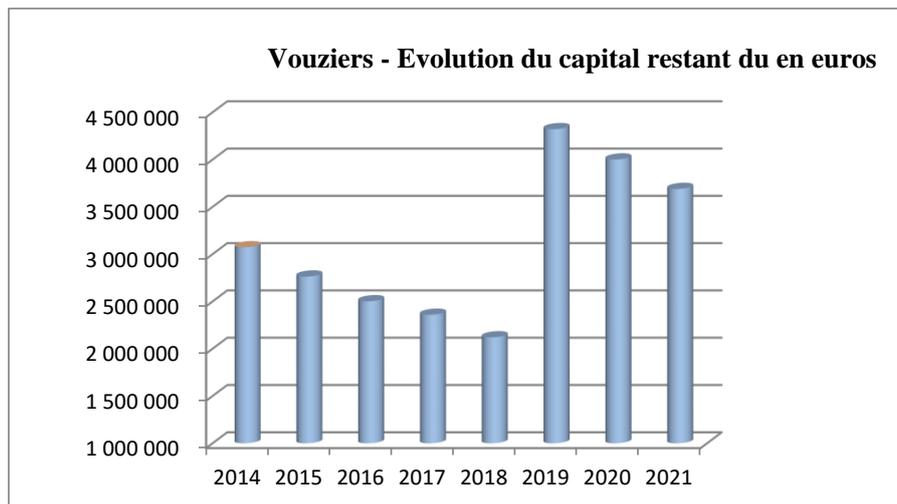
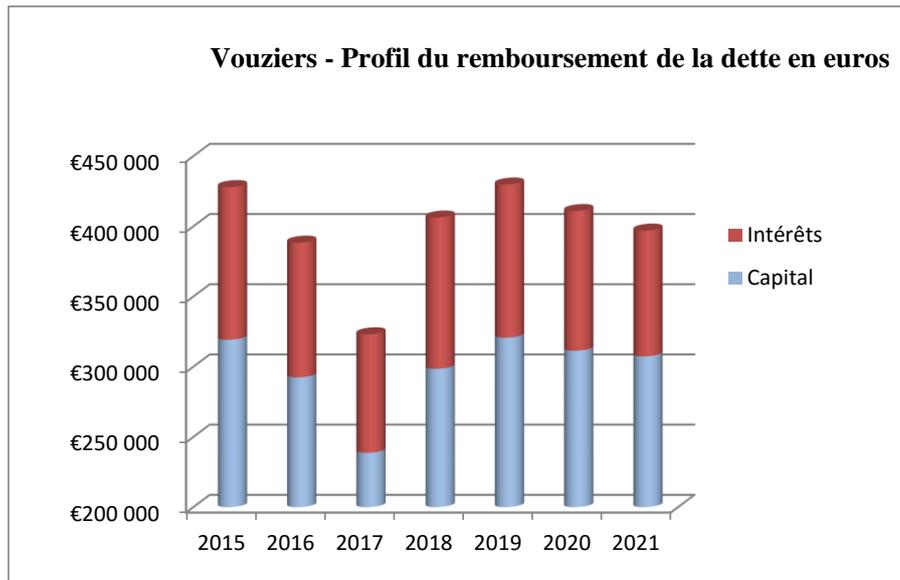
### DOTATIONS



### EPARGNES



# DETTE



# LES COMPTES DES COMMUNES

- données BPS exprimées en euros -

[Retour](#) - [Retour Menu](#)

[Imprimer](#)

## ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX VOUZIERS

2015

DEPARTEMENT : ARDENNES

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 4 246 habitants

Budget principal seul

En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)	Ratios de structure	Moyenne de la strate
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>4 678</b>	<b>1 102</b>	<b>1 041</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A</b>	<u>en % des produits</u>	
1 347	317	436	dont : Impôts Locaux	28,80	41,85
151	36	57	Autres impôts et taxes	3,23	5,52
1 079	254	167	Dotation globale de fonctionnement	23,07	16,03
<b>4 159</b>	<b>979</b>	<b>908</b>	<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B</b>	<u>en % des charges</u>	
2 194	517	440	dont : Charges de personnel	52,75	48,42
1 145	270	238	Achats et charges externes	27,53	26,26
96	23	37	Charges financières	2,32	4,08
189	45	36	Contingents	4,55	3,92
250	59	54	Subventions versées	6,01	5,96
<b>519</b>	<b>122</b>	<b>133</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE = A - B = R</b>		
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>738</b>	<b>174</b>	<b>410</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C</b>	<u>en % des ressources</u>	
0	0	73	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00	17,86
154	36	58	Subventions reçues	20,88	14,12
66	16	43	FCTVA	8,92	10,52
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0,00	0,00
<b>1 301</b>	<b>306</b>	<b>376</b>	<b>TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D</b>	<u>en % des emplois</u>	
861	203	259	dont : Dépenses d'équipement	66,22	68,86
308	73	83	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	23,68	22,07
0	0	3	Charges à répartir	0,00	0,82
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...	0,00	0,00
<b>563</b>	<b>133</b>	<b>-33</b>	<b>Besoin ou capacité de financement Résiduel de la section d'investissement = D - C</b>		
0	0	0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
<b>563</b>	<b>133</b>	<b>-33</b>	<b>= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E</b>		
<b>-44</b>	<b>-10</b>	<b>166</b>	<b>Résultat d'ensemble = R - E</b>		
<b>AUTOFINANCEMENT</b>					
721	170	201	Excédent brut de fonctionnement	15,41	19,35
636	150	174	Capacité d'autofinancement = CAF	13,60	16,68
328	77	91	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	7,01	8,70
<b>ENDETTEMENT</b>					
2 414	569	788	Encours total de la dette au 31/12/N	51,61	75,67
404	95	112	Annuité de la dette	8,64	10,78
<b>1 881</b>	<b>443</b>	<b>284</b>	<b>FONDS DE ROULEMENT</b>		

## ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

## Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations

Bases nettes imposées au profit de la commune			Taxe	Réductions de bases accordées sur délibérations		
En milliers d'Euros	En euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	En euros par habitant	Moyenne de la strate
4 036	951	1 370	Taxe d'habitation (y compris THLV)	13	3	75
4 035	950	1 177	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0
138	32	22	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0

## Les taux et les produits de la fiscalité directe locale

Produits des impôts locaux			Taxe	Taux voté	Taux moyen de la strate
791	186	193	Taxe d'habitation (y compris THLV)	19,61%	14,06%
599	141	226	Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,85%	19,21%
35	8	12	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25,25%	51,95%
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00%	0,00%
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00%	0,00%

## Les produits des impôts de répartition

Produits des impôts de répartition			Taxe		
0	0	0	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-	-
0	0	0	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	-	-
0	0	0	Taxe sur les surfaces commerciales	-	-